

*Lois constitutionnelles*

Cependant, je demande aujourd'hui aux députés du gouvernement de considérer cette motion comme la première étape qu'ils peuvent franchir pour remédier à ce que j'estime être une mesure réellement discriminatoire de la part de nous tous dans le cadre de l'accord du lac Meech. Dans la motion 204, la députée du Yukon demande au gouvernement d'inviter les chefs de gouvernement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à toutes les conférences constitutionnelles des premiers ministres. C'est à mon avis, une mesure à la fois très simple et démocratique à prendre.

Il est en fait humiliant pour le Nord de ne pas avoir été représenté jusqu'ici. Je ne parle pas de semblant de consultation, mais bien de représentation en bonne et due forme avec des dirigeants dûment élus dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui siègeraient sur un pied d'égalité aux côtés des chefs de gouvernement des autres provinces.

En tant qu'habitante du sud du Canada, j'estime que nous perdons beaucoup à ne pas entendre directement l'avis des représentants du Nord. Nous avons été édifés par le discours prononcé aujourd'hui par la députée du Yukon et par bien d'autres de ses discours, que nous avons entendus prononcer à diverses occasions. J'ai été fascinée par le Nord qu'il m'a été donné de visiter et je voudrais en savoir bien davantage sur les besoins particuliers des habitants de la région et sur leur situation spéciale. Leurs services de santé sont bien différents des nôtres et leur système aurait peut-être de quoi nous inspirer. Le taux de natalité est plus élevé dans le Nord que dans la plupart des autres régions du Canada, et les besoins en garderies sont différents et peut-être beaucoup plus grands.

Comme l'ont déjà signalé d'autres députés, le Grand Nord a maintenant une longue habitude de réussite dans la pratique du gouvernement électif, et les Territoires du Nord-Ouest s'acheminent vers une division dont la plupart des méridionaux n'ont pas connaissance. Nous voulons être informés de ces choses par les leaders du Grand Nord, accueillis à titre d'égaux aux conférences des premiers ministres, nous parlant des territoires. J'invite les ministériels à ne pas enterrer cette motion aujourd'hui mais à permettre qu'elle soit mise aux voix pour que nous puissions avoir l'avis de tous les députés à ce sujet.

**M. Penner:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cet après-midi, sur une motion concernant les habitants du Grand Nord canadien, les représentants des trois partis se sont exprimés. Les avis se sont exprimés clairement, et je n'ai pas entendu de voix discordante. Donc, je vous prie de demander le consentement unanime de la Chambre à passer au vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il s'agit de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, n'importe quel député qui demande la parole a le droit de se faire entendre. J'ai remarqué que le député de Québec-Est (M. Tremblay) demande la parole, alors la parole est au député de Québec-Est.

[Français]

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, je crois que le vrai problème tient au fait qu'on n'accorde pas le statut de province aux Territoires. Il faut bien comprendre que leur accession au statut de province implique des changements fondamentaux dans la Confédération. Les Territoires, pour aborder ce point en premier, reconnaissent que le statut

de province, à ce moment-ci, serait un fardeau. C'est une raison, sans doute la principale, pour laquelle ils n'envisagent pas l'accession à ce statut comme une proposition pratique à court terme. Ceux qui ont suivi . . .

**Des voix:** Oh! Oh!

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, s'il vous plaît. Il reste environ sept minutes à la séance de cet après-midi. J'aimerais pouvoir entendre le député de Québec-Est.

[Français]

**M. Tremblay (Québec-Est):** Je disais, monsieur le Président, que ceux qui ont suivi les audiences du Comité mixte spécial sur l'Accord du lac Meech se rappelleront peut-être les remarques de M. Gordon Robertson à ce chapitre.

Ce dernier s'est prononcé sur la question en sa qualité d'ancien commissaire des Territoires du Nord-Ouest pendant 10 ans, ainsi que de secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales. Il a déclaré, et je cite:

Le financement ne serait pas possible étant donné l'assiette telle qu'elle existe actuellement. Les subventions que les Territoires du Nord obtiennent pour remplacer les paiements de péréquation constituent des versements qui sont, toutes proportions gardées, supérieures à ce que les provinces obtiennent grâce à la péréquation.

Ce n'est là rien de nouveau pour les habitants du Nord, monsieur le Président, ni de neuf pour les gouvernements territoriaux, comme l'indiquent les commentaires qu'a émis M. Tony Penikett, chef du gouvernement du Yukon, devant le Comité mixte spécial, et je cite à nouveau:

A l'heure actuelle, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont, bien sûr, pas des provinces. Nous ne comptons pas non plus réclamer ce statut pour le moment. Peu de gens au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest oseraient prétendre que nous sommes prêts à accéder au statut de province. Nous sommes parfaitement conscients de nos limites: notre faible population et son éparpillement, notre étroite marge de manoeuvre économique, notre réseau de transport déficient.

En bref, monsieur le Président, les résidents du Nord sont en droit de bénéficier de toute la gamme de services offerts aux autres Canadiens, et ce, où qu'ils habitent. A l'heure actuelle, et dans un proche avenir, les Territoires ne pourraient, de toute façon, fournir ces services, et les résidents du Nord ne les obtiendraient pas sans une aide considérable du gouvernement fédéral.

C'est l'une des principales raisons pour laquelle les gouvernements territoriaux ne cherchent pas à accéder maintenant au statut de province, et n'envisagent pas la chose à court terme. Et c'est pourquoi je ne peux pas appuyer la présente résolution qui leur accorderait indirectement ou partiellement un tel statut, non pas dans l'avenir mais tout de suite. Ce qui m'amène, monsieur le Président, à aborder un autre point de l'Accord qui a fait l'objet de critiques, soit le fait que la création de provinces doit faire l'unanimité.

L'Accord permet la réalisation d'un objectif, soit la reconnaissance du principe de l'égalité des provinces: la disposition concernant la formule de modification est le reflet de ce principe. Il importe pour la solidarité canadienne que sur les questions qui touchent fondamentalement la nature de la Confédération, toutes les provinces aient une voix égale au chapitre. Et la création d'une province est une de ces questions fondamentales. Elle influe en effet sur la composition de la Confédération, de même que sur le fonctionnement de la formule de modification.